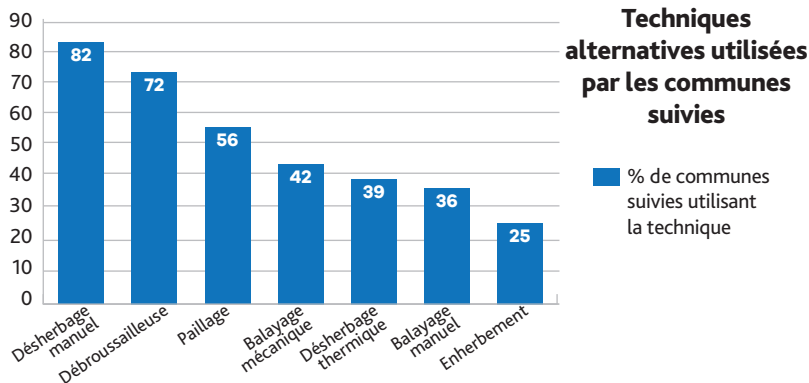


### Contexte

L'usage intensif des produits phytosanitaires a un impact sur la qualité des rivières et des ressources en eau. La loi dite « Labbé » interdit progressivement le recours à ces produits dans les collectivités (quasi-interdiction en 2025). Depuis 2003, l'association AQUI'Brie et les services du Département accompagnent les communes seine-et-marnaises dans la réduction et l'arrêt de l'usage de ces produits en appuyant la mise en place de méthodes alternatives.



### CHIFFRES CLÉS

(Données 2023)

**210** COMMUNES  
détentrices du trophée  
ZÉRO PHYT'Eau

**234** COMMUNES  
aidées financièrement pour  
les méthodes alternatives

**403** COMMUNES  
au Zéro Phyto

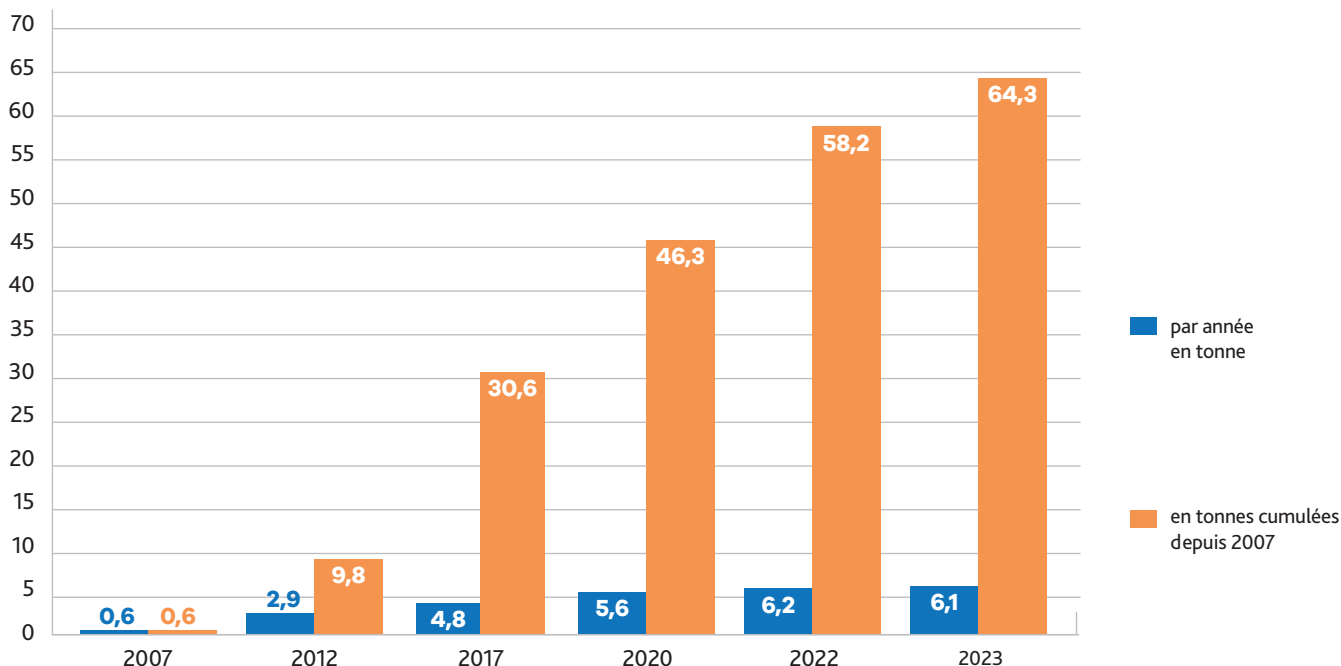
**6 144 kg**  
de PRODUITS  
PHYTOSANITAIRES  
non épandus en 2023



### Le saviez-vous ?

- Les terrains sportifs, à la fin de la course : la loi Labbé amendée par arrêté ministériel en 2021 interdit progressivement tout usage de produits phytosanitaires sauf exceptions. En 2025, tout l'espace public des collectivités y compris les terrains sportifs, dernière zone encore exemptée sera à entretenir sans ces produits.

### Quantité de pesticides non épandue en tonne de matière active (différence entre les quantités au diagnostic et au suivi 2023)



# Communes au Zéro Phyto au 31/12/2023, dont celles lauréates du Trophée ZÉRO PHYT'Eau

